

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 04/06/2009
Réception par le Prefet : 04/06/2009
Publication : 05/06/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Séance du vendredi 29 mai 2009

CP-2009-8-3-2

Routes Départementales Programmes n° A111 et A132 Affectation et désaffectation des autorisations de programme

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20/03/2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ - Autorise l'affectation et la désaffectation des montants par millésimes aux programmes n° A111 et A132 tels qu'indiqués au tableau ci-après :

Programme	Millésime	Déjà affecté	Affectation demandée	Total affecté
A111	2005	540 434 €	- 200 000 €	340 434 €
A111	2008	7 512 294 €	- 4 285 230 €	3 227 064 €
A132	2009	905 220 €	176 507 €	1 081 727 €

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions